

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 décembre 2023	12 décembre 2023
19	14	14 + 2		

**Délibération 2023\_12\_05 : Demande de subvention non-communale ou de don en faveur de FRANCE-ADOT17 pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP**

**Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.**

**Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).**

**Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

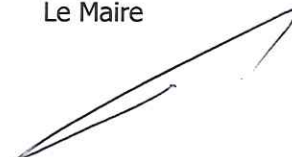
Martine Lleu, rapporteuse, informe qu'une demande de subvention de l'Association France-ADOT17 (située à Périgny) a été déposée le 13 novembre. Cette association s'occupe de dons d'organes, tissus et moelle osseuse, pour des malades en attente de greffe. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir faire un don (à déterminer) pour cette association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de ne pas verser de don à l'Association France-Adot17,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 18 décembre 2023  
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX

